

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT SUR OISE** sur la commune principale de l'AïOT 103 Avenue de l'Europe 60180 Nogent-sur-Oise.

La référence de votre dossier est **A-3-6GK0XSP59** et concerne une demande de type "**une déclaration initiale**"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le **22/02/2023** à 15h32 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AïOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AïOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41040946001622**

Raison sociale **AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT-SUR-OISE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

103 AV DE L EUROPE

NOGENT SUR OISE

60180 NOGENT SUR OISE

Signataire

Nom : **CRAMPON**

Prénom : **Fabien**

Qualité : **Directeur Magasin**

Référent

Nom : **GROTTO**

Prénom : **Alexandra**

Fonction : **Coordinatrice Risques Environnementaux**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **AUCHAN HYPERMARCHÉ NOGENT SUR OISE**

Description des activités :

L'activité exercée sur le site est un hypermarché consacré à la vente de produits alimentaires et non alimentaires dans une large gamme de choix. Les activités induisent pour le secteur de vente, le stockage des différents produits repris par la nomenclature des installations classées dont : des produits alimentaires (produits surgelés, boucherie/charcuterie, poissonnerie, boulangerie /pâtisserie, alcools de bouche) et des produits non alimentaires (aérosols, cartouches de camping gaz charbon de bois, allume feu etc ...) Ce dossier de déclaration initiale vient compléter le dossier de déclaration de 2017 avec la rubrique 2221 qui avait initialement été estimé à enregistrement avant le changement de réglementation mais pour laquelle nous ne dépassons aujourd'hui pas le seuil de déclaration.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **103 Avenue de l'Europe 60180 Nogent-sur-Oise**

X : 662229

Y : 6908198

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2221	2	Préparation de produits alimentaires d'origine animale	2.5 t/j	DC	Quantité maximale manipulée par jour dans les ateliers boucherie charcuterie / traiteur rotisserie / poissonnerie

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m³) **6000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires proviennent du nettoyage des locaux et des ateliers de préparations alimentaires (boucherie/charcuterie, poissonnerie et boulangerie/pâtisserie) Les eaux de nettoyage contiennent essentiellement des poussières, graisses, des féculés et des produits de désinfection.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Le site dispose d'un bac à graisse pour les eaux résiduaires des ateliers.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

/

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets générés par les ateliers sont • des déchets d'emballages cartons et plastiques, papiers, cagettes, déchets secs provenant de l'hypermarché. Les cartons sont recyclés et renvoyés en papeterie, un contrat de recyclage est mis en place pour les autres filières avec la société VEOLIA • les Déchets organiques --> filières de valorisation R3 avec la société VEOLIA

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site respecte les prescriptions liées à la réglementation incendie des ERP entre autre :
Robinets d'incendie armés : le site est équipé d'un réseau de RIA de diamètre nominal qui permet de couvrir la totalité du site. Ils font l'objet de vérifications périodiques. Extincteurs : des extincteurs appropriés au risque sont répartis sur l'ensemble du site. L'intégralité de ces équipements est repérée et facilement accessible. Ils font l'objet d'un contrôle périodique de la part de sociétés agréées. Portes et rideaux coupe-feu : Afin de prévenir le risque de propagation en cas de sinistre, l'aire de vente et les réserves, sont séparées par des portes et rideaux coupe-feu 2 heures à fermeture automatique par fusible. Elles font l'objet de vérifications périodiques.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Déclaration initiale ICPE (hypermarché)	19/07/2019	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2017 NOGENT Plan Cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2017 plan 0005 - nogent compresse.pdf